

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

N° 1232

AMENDEMENT

présenté par

M. Lenormand, M. Bataille, M. Bodart, M. Bruneau, M. Colombani, M. de Courson,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart, Mme Létard, M. Mathiasin,
M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Serva, M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et
Mme Yousouffa

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.